

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 156

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET

Convention pour l'occupation de locaux du Centre Social du Château de l'Horloge à Aix-en-Provence, en vue de la tenue de consultations de PMI.

**Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Direction des Études, de la Programmation et du Patrimoine
04 13 31 25 53**

PRESENTATION

Le Département des Bouches-du-Rhône, par l'intermédiaire de sa Direction Générale Adjointe de la Solidarité, exerce des missions de protection, de prévention et d'insertion.

La Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique est chargée de la mise en œuvre de la politique départementale de prévention sanitaire et de protection maternelle et infantile des Maisons Départementales de la Solidarité.

Dans le cadre de ces missions, des consultations de PMI de proximité, destinées aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur famille, sont parfois organisées dans des locaux mis à disposition du Département.

A ce titre, l'association Lou Castèu autorise le Département à occuper des locaux du Centre Social du Château de l'Horloge à Aix-en-Provence, équipement placé sous sa responsabilité, en vue de la tenue de consultation de puériculture tous les mardis matin.

La présence de cette consultation au sein du Centre Social permettra de faire connaître les activités petite enfance menées par la DPMIS dans ce quartier un peu excentré d'Aix-en-Provence et ainsi de toucher davantage de familles.

Les locaux mis à disposition sont situés au rez-de-chaussée du Centre Social. Il s'agit d'un bureau de 25 m², équipé d'un point d'eau, de chaises et de tables. Des sanitaires adultes et enfants et une salle d'accueil du public sont en usage partagé.

Le matériel spécifique à la consultation sera apporté par la puéricultrice : pèse-bébé, dossiers, toise, petits matériels de soins.

OBJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la convention, ci-annexée, à intervenir entre le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Lou Castèu. Ce document fixe les modalités d'occupation de locaux du Centre Social du Château de l'Horloge sis 50 place du Château de l'Horloge à Aix-en-Provence, en vue de la tenue de consultations de PMI.

Cette convention est consentie pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 10 fois.

En raison de sa destination médico-sociale, la présente occupation est consentie à titre gratuit.

PROPOSITIONS

Compte tenu de ces précisions, il vous est demandé de bien vouloir :

- donner votre accord sur la mise à disposition du Département par l'association Lou Castèu, des locaux du Centre social du Château de l'Horloge à Aix-en-Provence, pour la tenue de consultations de PMI,
- m'autoriser à signer cette convention ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL